

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 144/2026

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue de la petite maison bleue –
Livraison Tiny-House**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 28/05/2026 – de M. Benoît DESJONQUERES, administrateur de la maison sésame – 32 rue de la petite maison bleue – 59470 HERZEELE ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors de la livraison de la Tiny-House au 32 rue de la petite maison bleue –le 03 juin 2026.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera momentanément interrompue pour une durée de 2 heures environ le 03 juin 2026 entre 08h et 18h, pour effectuer par grutage une installation d'une tiny-house au niveau du 32 rue de la petite maison bleue.

ARTICLE 2 : La maison sésame mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification (voie de recours dématérialisées : le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr)

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Wormhout - [e-mail: cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr).
- M. Benoît DESJONQUERES, administrateur de la maison sésame – 32 rue de la petite maison bleue – 59470 HERZEELE -

Fait à HERZEELE, le 28 mai 2026

Le Maire,
Stéphane FRANCKE.

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 28 mai 2026

Le Maire,
Stéphane FRANCKE.

